



Délibération
N° 2022-053

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : MISE EN VALEUR DE LA FONTAINE A CISTERNA – AMENAGEMENT DES ACCES EN
LIEN AVEC UN PARCOURS PATRIMONIAL – LIEU-DIT-ACQU'ALTA : DEMANDES DE
SUBVENTION

Date de la convocation : 23/09/2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre,

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame le Maire informe l'Assemblée Communale de la « redécouverte » d'une fontaine à la suite d'une opération d'entretien et de débroussaillage.
Cette fontaine est située à l'ouest du cimetière de San Martino, sur la parcelle A 478.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager un accès et une signalétique adaptée afin de mettre cette fontaine en valeur, en la rendant accessible à la population. Bien que ne faisant pas partie des biens immobiliers protégés au titre des monuments historiques, il convient d'y apporter le même soin, d'autant plus qu'elle borde un sentier qui a toutes les caractéristiques d'un sentier patrimonial qu'il serait opportun de classer lors d'une étude ultérieure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220927-0732022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022



Le coût de l'opération est estimé à 55 000,00 € HT.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 40 % auprès de la Collectivité de Corse au titre du patrimoine, une aide de 30% auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia afin de financer le coût de cette opération à hauteur de 70% du montant.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet de mise en valeur de la Fontaine A Cisterna,
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Mise en valeur de la fontaine A Cisterna	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia- Fonds de Concours	16 500,00 €	30%
Collectivité de Corse - patrimoine	22 000,00 €	40%
Commune	16 500,00 €	30%
total	55 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse, et de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour obtenir un taux d'aide de 70 %,
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Commune. Opération 2207.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220927-0732022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022